

Jeudi 25 novembre 2021

LE MOT BASSE-COUR DU JEUDI

Violences sexistes et sexuelles, heures supplémentaires, grève des AED, loi Rilhac... arrêtons de nous faire plumer !

Vache à lait

Blanquer veut imposer des heures supplémentaires aux temps partiels



Le ministère a publié le 12 octobre deux décrets, n° 2021-1327 et 2021-1326, modifiant le statut des enseignant·es du second degré. Il devient désormais possible pour les chef·fes de demander aux personnels travaillant en temps partiel d'effectuer des heures supplémentaires. Même si le texte prévoit que l'accord des collègues est nécessaire pour la mise en place des ces heures supplémentaires, il est évident que les dérives et les pressions de la hiérarchie rendront les refus difficiles. Il est à craindre que les chef·fe·s d'établissement, dans un contexte de suppressions de postes, s'efforceront d'imposer deux heures supplémentaires à un·e collègue en temps partiel. Par exemple un·e certifié·e en temps partiel à 16 heures pourrait être obligé·e d'avoir un service à 18 heures, soit un temps complet. C'est une négation de la notion de temps partiel qui remet en cause nos conditions de travail et notre santé. C'est aussi une fuite en avant pour éviter d'ouvrir des postes aux concours d'enseignant·es afin de pourvoir les besoins d'éducation des enfants du baby-boom des années 2000.

SUD Éducation revendique :

- **la fin des heures supplémentaires imposées**
- **la diminution des heures devant élèves avec l'intégration de 3 heures de concertation dans les maxima de services**

Les dindons de la farce

Soutenons la grève des AED du 2 décembre !



Les établissements scolaires ne fonctionnent pas sans les AED et c'est ce qui a été démontré l'année dernière lors des grèves des assistant·es d'éducation (AED, AP, APS) qui ont été massivement suivies et soutenues par d'autres catégories de personnels. Partout sur le territoire des vies scolaires ont été totalement fermées et des dizaines de rassemblement se sont tenus devant le rectorat, DSDEN, établissements employeurs. Cette mobilisation est historique.

SUD éducation soutient l'appel à la grève de la Coordination Nationale des Collectifs d'AED du 2 décembre 2021

Le refus du droit à la prime REP/REP+ pour ces personnels par Blanquer est tout à fait emblématique du mépris et du manque de reconnaissance pour ces personnels. Le manque de reconnaissance est inhérent à la précarité du contrat des assistant·es d'éducation : sous-payé·es, sans formation et sans perspectives. Cette précarité permet tous les excès de la part de la hiérarchie et des chef·fes d'établissements employeurs, elle est source de nombreuses

injustices. Trop souvent les AED sont victimes de décisions arbitraires de la part des directions d'établissements : non-renouvellement abusifs, périodes d'essais déguisées, contrats inférieurs à un an, chantage à l'emploi, traitement infantilisant.

La Coordination Nationale des Collectifs d'AED a décidé d'appeler à une journée de grève le jeudi 2 décembre 2021. SUD éducation soutient l'auto-organisation des personnels et appelle les assistant-es d'éducation à se réunir, à se saisir de cet appel et à se mettre en grève massivement.

SUD éducation met à disposition son matériel et a déposé spécifiquement pour le 2 décembre un préavis de grève national.

SUD éducation revendique :

- **la titularisation sans condition de tous les personnels qui le souhaitent par la création d'un statut d'éducateur scolaire ;**
- **l'augmentation des salaires et la baisse du temps de travail ;**
- **l'obtention de la prime REP/REP+ pour tous les personnels travaillant en éducation prioritaire ;**
- **la suppression du forfait nuit en internat ;**
- **le recrutement massif de personnels AED et la fin du recrutement par les chef-fes d'établissement : pour un recrutement académique ;**
- **l'accès à une formation et l'augmentation du crédit d'heure pour formation.**

Cheval de bataille

Violences sexistes et sexuelles ; Nous sommes toutes et tous mobilisé-es, nous ne céderons pas !.



Femmes de tous les continents, nous subissons les violences sexistes et sexuelles. C'est notre lot commun.

Les féminicides, les viols, les agressions sexuelles, le harcèlement sexuel, les violences obstétricales, le contrôle de nos corps, sont des réalités tragiques pour des millions voire des milliards de femmes de par le monde. Les Mexicaines, les Chiliennes, les Argentines, les Espagnoles, les Algériennes, les Polonaises... et partout les femmes se soulèvent depuis plusieurs années maintenant.

En France, il y a eu 142 310 plaintes pour violences conjugales en 2019, soit 16 % de plus qu'en 2018. Le confinement a encore accéléré les violences subies, avec 15 % d'appels en plus dans la dernière période sur le 3919, plateforme d'aide aux victimes de violences sexistes et sexuelles.

Nous ne nous y résignons pas !

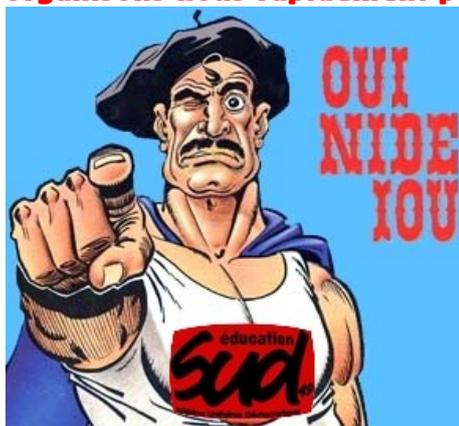
Nous, militant-es de toutes organisations, collectifs, syndicats, associations sommes féministes, et appelons à participer activement encore ce 21 et 25 novembre partout en France, aux événements, sur les réseaux sociaux, et nous rassembler partout où c'est possible, dans le respect des gestes barrières, pour revendiquer notamment :

- **Un milliard** pour lutter efficacement contre les violences sexistes et sexuelles en France : cela permettrait de mettre en place l'éducation non sexiste dès les petites classes, d'organiser de vraies campagnes et politiques de lutte contre les féminicides, le harcèlement sexuel au travail, et financer toutes les associations féministes qui œuvrent depuis des années contre les violences sexistes et sexuelles. Ce milliard est aussi crucial pour l'hébergement dans des centres non mixtes dédiés, spécialisés et sécurisés.
- **La mise à l'abri ou la protection** des femmes victimes.
- **La protection des mineures dans la loi (seuil d'âge)** et matériellement, face aux violences sexistes et sexuelles.
- **La ratification par la France de la « Convention contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail » de l'Organisation internationale du Travail (de juin 2019 !)** : celle-ci prévoit notamment des mesures qui contraignent les employeurs.euses à prévenir et sanctionner le harcèlement sexuel, et à donner des droits aux femmes victimes de violences conjugales et intra-familiales. Les violences sexistes et sexuelles, le sexisme ordinaire doivent cesser sur nos lieux de travail !
- **Des moyens de financement ambitieux pour appliquer les accords égalité** sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, dans la fonction publique ou dans le privé !
- **L'arrêt de la mise en concurrence de la gestion de la ligne d'écoute du 3919.** Ce gouvernement prévoit ainsi la privatisation de ce service public, ce qui représente un risque majeur de voir la qualité du service rendu aux femmes réduite.
- **La régularisation de toutes les sans-papiers et leur protection contre les violences sexistes et sexuelles.**
- **La lutte contre le proxénétisme, le trafic d'êtres humains, et toutes les violences prostitutionnelles et porno-criminelles**

**RENDEZ-VOUS LE 27 NOVEMBRE À 16H JARDIN DU MAIL (ANGERS) POUR MANIFESTER
CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES
(La tête du cortège sera en mixité choisie)**

Ne soyons plus des moutons

Organisons-nous rapidement pour stopper la loi Rilhac !



La commission mixte paritaire réunie pour trouver un consensus entre les parlementaires au sujet de la proposition de loi Rilhac a adopté un texte qui sera soumis prochainement au Sénat et à l'Assemblée. Cette dernière version de la loi ne simplifiera pas les tâches des directeurs et directrices, bien au contraire : en permettant aux autorités académiques de leur déléguer de nouvelles compétences, elle se traduira à coup sûr par une charge administrative supplémentaire et, en les intégrant à l'encadrement de l'éducation nationale, elle les placera dans une position intenable, en porte-à-faux entre leurs collègues à l'école et les directions académiques.

À rebours de cette volonté gouvernementale d'installer des managers dans les écoles, SUD éducation continue de défendre le travail d'équipe et la démocratie à l'école. C'est cette cohésion qui a permis aux écoles de tenir pendant la crise sanitaire, c'est cette cohésion qui nous permet de continuer, jour à jour, à faire exister un service

public d'éducation laïc, gratuit et émancipateur.

C'est pourquoi SUD éducation, avec l'intersyndicale SNUipp-FSU / SNUDI-FO / CGT Educ'action, appelle les personnels du premier degré à faire connaître leur opposition à cette loi délétère en adoptant des motions en les publiant sur le site www.stop-loi-rilhac.org

il n'est pas trop tard !

Mais soyons clair.es ! Remplir un bulletin, signer une pétition ne sera pas suffisant faire aboutir nos revendications. Nous pensons que seul un mouvement construit et organisé par les enseignant.es nous permettra de faire reculer cette vision autoritaire de l'école. Bien que le texte soit déjà passé au Parlement, de nombreux exemples montrent que des loi ont été abandonné après des mobilisations massives.



Sud Éducation 49 appelle les collègues du premier degré à informer les enseignant.es et les parents du virage dangereusement libérale et autoritaire que le ministre Blanquer veut faire prendre à l'école.

CRÉONS LES CONDITIONS D'UNE MOBILISATION FORTE AFIN DE FAIRE RECULER LE GOUVERNEMENT DANS LE BUT D'ABANDONNER LA LOI RILHAC

AGENDA SUD ÉDUCATION 49 :

- **27 NOVEMBRE** : Manifestation contre les violences sexistes et sexuelle à 16h au jardin du Mail (Angers)
- **1 DÉCEMBRE** : AG de préparation au CF
- **10 DÉCEMBRE** : AG Solidaire



Pour nous contacter
par mail contact@sudeducation49.org
par téléph one 02-41-43-19-07 (le jeudi)
Pour (ré)adhérer, c'est par là :

<https://sudeducation49.org/spip.php?article8>

Guillaume « Groncheux », Esther « Bio, ça marche bien », Anatole Strapontin maître Je(u)di, co-bureaucrates du jeudi

Si vous souhaitez vous desabonner de la liste, utilisez l'application <http://desabonnement.ac-nantes.fr>

ATTENTION : ce lien n'est plus cliquable pour des raisons de compatibilité, copiez-le dans votre navigateur